

Formule 2B
AVIS D'INTENTION DE PRÉSENTER UN APPEL PAR ÉCRIT

(Règles de procédure en matière criminelle, règle 40.15)

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

N° du dossier de la cour (s'il est connu)

Région

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé)

SACHEZ que l'appelant(e) entend présenter sa cause et son argumentation par écrit.

L'APPELANT(E) déposera son mémoire écrit dans les 90 jours suivant la mise en état de l'appel conformément au paragraphe 40.15(2) des Règles de procédure en matière criminelle.

FAIT à _____ (Ontario)

ce _____ jour de _____, 20 _____.

Signature de l'appelant(e) ou de son avocat(e)

(indiquer le nom et l'adresse, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur)

**Formule 3
FEUILLE ARRIÈRE**

N° du dossier de la cour

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

Avis d'intention de présenter un appel par écrit, formule 2B

(Règles de procédure en matière criminelle, formule 3)

(nom de l'avocat)

(adresse complète de l'avocat)

(numéros de téléphone et de télécopieur de l'avocat, y compris
l'indicatif régional)